



# Lissage des heures supplémentaires suite à un avenant à mon contrat

Par **Maya22**, le **26/09/2019** à **16:29**

Bonjour,

Depuis 2016 je suis embauchée en CDII dans le secteur du spectacle vivant en tant que placeuse.

Au tout début j'avais signé un contrat de 288 heures par an soit 24 heures par mois (chiffre qui pouvait fluctuer d'un mois à l'autre selon la programmation) . Au cours de cette année là on m'a augmenté mon contrat pour que je puisse faire plus d'heures annuelles et donc aussi plus d'heures par mois et je suis passée à 540 heures annuelles.

En septembre 2017 j'ai été amenée à signer un avenant à mon contrat pour réduire mes heures de travail. Apparemment la programmation de l'année allait être moins dense et ils avaient donc moins besoin de nous. Je suis alors passée à 360 heures annuelles, ce qui me faisait 30 heures par mois. Je suis restée sous ce contrat jusqu'en décembre 2018.

En janvier 2019 l'entreprise nous a proposé encore un nouvel avenant afin d'augmenter notre contrat pour la période de janvier à août 2019 et passer alors à 45 heures mensuelles pour ces 8 mois restants. Ce qu'il faut savoir c'est qu'entre le mois de septembre et le mois de décembre j'avais effectué 84 heures supplémentaires puisqu'au lieu d'avoir 120 heures au total à la fin décembre j'en avais 204

En fin de saison, donc au mois d'août l'entreprise récapitule toutes nos heures effectuées et nous paye les heures supplémentaires effectuées. Or, mes heures supplémentaires faites entre septembre et décembre on en fait été lissées dans mon avenant sans le savoir, et ils n'ont commencé à compter mes heures supplémentaires qu'une fois le contrat de 45 heures terminé. Cela me paraît totalement injuste puisqu'il s'agit malgré tout de deux contrats bien différents en terme de quota d'heure à effectuer.

J'espère avoir bien exprimé ma pensée et avoir été claire dans mes propos.

Merci de votre attention